

ARAB TUNISIAN BANK

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2016

Première résolution

Après lecture du Rapport du conseil d'administration et du Rapport Général des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve les Etats financiers tel qu'arrêtés au 31-12-2015 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de 57 645 Mille Dinars Tunisien.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le Bénéfice réalisé au titre de l'exercice 2015 comme suit :

REPARTITION DES BENEFICES EXERCICE 2015	
* BENEFICE DE L'EXERCICE	57 645 013,48
*RESERVE POUR REINV,EXO,	38 000 000,00
TOTAL	19 645 013,48
* REPORT A NOUVEAU	12 197,36
* RESERVES DIPONIBLES	3 350 000,00
BENEFICE A REPARTIR	23 007 210,84
*RESERVE LEGALE (*5%)	0
*RESERVE A REGIME SPECIAL	0
*DIVIDENDE A DISTRIBUER**(23%)	23 000 000,00
(dont 3 350 000 Dinars provenant des réserves de réinvestissements préalablement constituées et devenues disponibles)	
*REPORT A NOUVEAU	7 210,84

Le dividende par action est fixé à 0,230 DTU soit un total de 23 000 000 DTU.

La date de mise en paiement des dividendes est fixée à compter du 26 mai 2016

Cette résolution a été à la majorité absolue.

Troisième résolution

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200 et 205 du code des sociétés commerciales, et les articles 29 et 23 de la loi n°65 de l'année 2001 en date du 10 juillet 2001 relative aux Etablissements de crédit, l'assemblée générale ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire renouvelle sa décision du 24 mai 2006 relative à la distribution d'un montant net (après impôt) de 25 000,000 dinars tunisien pour chaque administrateur et conseiller au titre des jetons de présence relatif à l'exercice clos au 31-12-2015.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB et du rapport de gestion sur le groupe, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers consolidés tels qu'arrêtés au 31-12-2015 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de 61 288 Mille Dinars tunisiens.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par l'article 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Bilan au 31-12-2015 après Affectation
(Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2015	31.12.2014
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	104 337	94 670
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	292 801	175 881
Créances sur la clientèle	3	3 331 679	3 116 562
Portefeuille-titres commercial	4	1 025 460	1 096 332
Portefeuille d'investissement	5	441 618	405 352
Valeurs immobilisées	6	64 933	64 155
Autres actifs	7	59 366	88 951
TOTAL ACTIF		5 320 194	5 041 903
PASSIF			
Banque centrale et CCP		680 000	627 000
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	51 017	139 639
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	3 876 934	3 555 265
Emprunts et ressources spéciales	10	134 255	149 395
Autres passifs	11	69 143	96 403
TOTAL PASSIF		4 811 349	4 567 702
CAPITAUX PROPRES			
	12		
Capital		100 000	100 000
Réserves		408 838	374 188
Résultats reportés		7	13
Résultat de l'exercice		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		508 845	474 201
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 320 194	5 041 903

DETAIL CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest Exonérés disponible	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2015 Avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	25 380	201 710	2 790	1 185	13	57 645	531 845
Réserves à régime spécial devenues disponibles					(3 350)					3 350	0
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2015											
- Réserve pour réinvestissement						38 000				(38 000)	0
-Dividendes										(23 000)	-23 000
-Résultats reportés									(5)	5	0
Solde au 31.12.2015 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	22 030	239 710	2 790	1 185	8	0	508 845